



Divulgation de nom dans les journaux

Par **jpkuz**, le **04/07/2010** à **19:22**

Bonjour,

Je suis passé en correctionnel le 22.06.10 suite à des attouchements sur un mineur. Beaucoup d'affaires, voire de plus graves, sont passées le même jour dans les articles de la Voix du Nord. Ces affaires ont été citées mais aucun nom n'a été mentionné. Par contre, sur l'article de mon affaire, on cite mon nom, prénom, âge.

Je voudrais savoir si les médias avaient le droit de citer mon nom alors que pour les autres affaires ils ont mis des pseudos. Quels recours puis-je avoir ? Quelles démarches dois-je faire ?

En plus, la personne qui a rédigé l'article, n'a même pas le courage de citer son nom. Cette personne utilise d'un pseudo D.B.

Merci de votre réponse.

Amitié.

Par **chris_ldv**, le **05/07/2010** à **23:00**

Bonjour,

Les jugements dans la mesure où ils sont publics ... sont publiables.

Cordialement,